



# **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°11/2026**

L'an deux mille vingt six  
Le Jeudi 21 mai 2026 à 18h30

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN.

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

-----

Désignation des  
représentants aux  
différents organismes

M. Elouann CUNY est nommé secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS :**

ALLAIN Francis, ANSELMO Anne, BABEY-FOLTZER Pauline, BAILLY Pierre (pouvoir de Céline TANNEUR), BERNAUDIN Julie, BONTEMPS Catherine, BOURDON Claude, BREGIER-BROCHET Hélène, BROT Alexia, CALOT Valérie, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand (pouvoir d'Alain AIGLE), COLOTTE Loïc, COURTIER Pierre, CUNY Elouann, DA CRUZ Philippe, D'ALGUERRE Sylvie, DEMANGE Silvain, DUCHENE Denis, DUFOUR Carole, DURUPT Xavier, FALIGUERHO Anna, FARON Martine, FERRY Frédéric, GAILLARD Tatiana, GAILLOT Thierry, GALLAND Joël, GARCIN Daniel, GARRET Aurélie, GATTO Yves, GENIN Patrice, GRANDIDIER Bertrand, GRANDMAIRE Wilfrid, GREWIS Vanessa, GSCHWEND Stéphane, HAMMOUALI Nadia, HERBETH Nicolas, HIENNE Danny, JACQUOT Pierre-Yves, LAPORTE Irène, LAURENT Bérengère, LEMESLE Christophe (pouvoir de Lucette MICHEL), MARCOUYOUX Astrid, MARTIN Corinne, MENOUD Christelle, MUNIERE Jean-Luc, NOEL Pascal, PELLEGRINI Pierre, PETIT Jean-Paul, PIAGET Téo, PIERRAT Amaud, REMY Cyril, ROCHE Monique (pouvoir d'Axel DURAND), SOUCHET Jean-Marie, SYLVESTRE Pierre, TISSERAND Michaël, TRELAT Clarisse, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

**DATE DE  
CONVOCAION**

13/05/2026

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

59

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

4

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

56

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

56

**SONT EXCUSES :**

ADJOVI-AURY Gildas, AIGLE Alain (pouvoir à Bertrand CHOLEY), AMIUNES Daniela, ANDRE Marie-Christine, BALAUD Frédéric, BELGERI Régis, BERTRAND Hervé, BOGARD Gérard, BRAUX Jean-Luc, CASADEVALL Patrick, CHAUFFER Florence, COUSOT Jean-Luc, DAGNEAUX Denis, DEMENGEON Jean-François, DESVERNES Yves, DURAND Axel (pouvoir à Monique ROCHE), EMERAUX Guy, FOURNIER Michel, HETT Paul, HUGUES Michel, JACOTTEZ Nathalie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAAGE Éric, LAGARDE Michèle, LAINTE-MARTIN Fabienne, LAMBERT David, LASSALLE Laetitia, LAURENT Carole, LEMARQUIS Jacques, LEROY Patrick, LIMAUX Philippe, MASSE Stéphanie, MAYOUD Stéphane, MICHEL Lucette (pouvoir à Christophe LEMESLE), PARIS Alexandre, PARVE Emmanuel, PIERRON Aline, PIERRON Bruno, RENARD Yannick, ROUSSEL Alain, SCHAL Frédéric, SIEGLER Marie, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline (pouvoir à Pierre BAILLY), THIEBAUT Michaël, THIEBAUT Sandrine, THOMAS Jeannine, TIHAY Jean-Christophe, VIRTEL François, VOIRY Laurent, YILDIZ Ozcan.

Monsieur le Président s'exprime comme suit :  
Mesdames, Messieurs,

Il convient que les membres du Comité Syndical procèdent à la désignation de leurs représentants aux organismes extérieurs, à savoir :

### **GAL du Pays d'Epinal : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Monsieur VILLEMIN précise qu'un GAL est un groupe d'action locale chargé de porter le programme LEADER. Dans ce cadre, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un GAL une enveloppe de FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le développement rural), pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de leur stratégie locale de développement et des règles européennes et nationales. A noter que l'autorité de gestion (qui contrôle l'usage des fonds) est la Région Grand Est pour notre secteur.

M. le Président propose d'être désigné comme titulaire et que le délégué suppléant soit également issu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en la personne de M. Thierry GAILLOT.

➤ **M. Yannick VILLEMIN, titulaire – Thierry GAILLOT, suppléant**

### **SMIC des Vosges : 1 représentant**

Monsieur VILLEMIN précise que les élections des délégués au SMIC des syndicats intercommunaux se déroulent en deux phases. Tout d'abord, chaque syndicat intercommunal élit un délégué syndical. Ensuite, ce délégué est convoqué par la commune la plus peuplée du canton, à savoir EPINAL 1, afin d'élire les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au sein du Comité du SMIC des Vosges.

En tant qu'adhérent au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges (SMIC), le PETR doit élire un représentant pour siéger au sein du Comité Syndical du SMIC des Vosges en qualité de titulaire ou de suppléant suivant le résultat des élections pour le canton EPINAL 1 dont l'organisation est assurée par la commune de Chantraine.

M. Yannick VILLEMIN se propose pour représenter le PETR au SMIC des Vosges.

### **DELIBERATION**

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**VALIDENT** les différentes représentations mentionnées dans l'exposé des motifs.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président**

**Yannick**

